



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6061433

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/05/2026 10H06 C:005360 I:21199
V/REF : 1069040
V/Appel du Samedi 30/05/2026 a 10H06

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06356
IMMEUBLE : LES GROLIERES -6356
14-16, RUE DES GROLIERES
RUE DES VERGERS/LOUIS MICHOT
69120 VAULX EN VELIN

Vaulx en Velin, le 25 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N19 RUE LOUIS MICHOT - LOGEMENT DE MME CASALINGO AU 1ER ETAGE
TEL *06 64870046*
LOGEMENT DE M BOUGUEFA AU 2EME ETAGE - *06 95373319*

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE GROSSE FUITE PROVENANT DE LA COLONNE
GENERALE QUI INONDE LE LOGEMENT ET LES PARTIES COMMUNES (MERCI DE
CONTACTER LA PERMANENCE SI LA FUITE N'EST PAS MAITRISABLE ET QU'IL FAUT
LA MAITRISER AU NIVEAU DE LA VANNE GENERALE DU BATIMENT)

Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 30/05/2026 A 10H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME CASALINGO AU 1ER ETAGE
PRESENCE D'INFILTRATION PROVENANT DU PLAFOND

TENTATIVE D'INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE M BOUGUEFA AU 2EME
ETAGE - SANS-SUCCES, OCCUPANT ABSENT
POSE D'UN AVIS DE PASSAGE

LE 30/05/2026 A 15H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE M BOUGUEFA AU 2EME ETAGE
PRESENCE D'INFILTRATION AU PLAFOND DU SEJOUR ET CUISINE

TENTATIVE D'INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE M LIHADJI AU 3EME ETAGE
- SANS-SUCCES, OCCUPANT ASBENT
M BOUGUEFA INDIQUE QUE LE LOGEMENT SERAIT EN COURS DE REHABILITATION

OBSERVATIONS : AR DEMANDE BC ENVOYÉ LE 22/06/26 A 11H58 ARNAUD.SANTONI@SEMCODA.COM
MP AB EMAIL ENVOYÉ LE 01/06/26 A 07H20 MME C. CUAU



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6061433

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

PREVOIR UN CONTROLE DU LOGEMENT DE M LIHADJI AU 3EME ETAGE

Les temps facturés comprennent le déplacement aller-retour des véhicules et personnels auxquels s'ajoute le temps sur place.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41	29,41
1,00	Suppl.Dispatch.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h	1	68,92	68,92
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 30/05	1	75,30	75,30
1,00	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	75,30	75,30
1,25	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 30/05	2	75,30	94,12
1,25	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	2	75,30	94,12
TOTAL H.T.				437,17
T.V.A. a 10,00%				43,71
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>480,88</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1069040 du 23/06/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

MME CASALINGO Sylvie
19 RUE LOUIS MICHOT
69120 VAULX EN VELIN

Référence de la Demande

N°: 913 721 du 23/06/2026
THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1
01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 06.59.78.49.20
06356-00001-00001-00012 H / Type 2 / 01 Etage : 01
Date entrée: 01/02/2016

Délai

Date limite exécution : 08/07/2026

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00056 Prise en charge technique dispatching BC de régul suite à intervention D26146555 du 30/05 Merci	1,00	29,39	29,39	2,94	32,33
PL00056 Suppl.Dispat.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h BC de régul suite à intervention D26146555 du 30/05 Merci	1,00	68,92	68,92	6,89	75,81
PL00056 H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 30/05 BC de régul suite à intervention D26146555 du 30/05 Merci	1,00	75,30	75,30	7,53	82,83
PL00056 Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF BC de régul suite à intervention D26146555 du 30/05 Merci	1,00	75,30	75,30	7,53	82,83
PL00056 H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 30/05 BC de régul suite à intervention D26146555 du 30/05 Merci	1,25	75,30	94,13	9,41	103,54
PL00056 Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF BC de régul suite à intervention D26146555 du 30/05 Merci	1,25	75,30	94,13	9,41	103,54

Total H.T.	437,17
Total TVA	43,71
Total TTC	480,88

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1069040 du 23/06/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par SANTONI Arnaud le 23/06/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **19 RUE LOUIS MICHOT 69120 VAULX EN VELIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **23/06/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1069040